



LE congrès québécois pour

CONSEILLERS JURIDIQUES

PROFITEZ DE
L'EXPÉRIENCE DES
JURISTES DE CES
CHEFS DE FILE :

Alcan

*Banque
Laurentienne*

Bell Canada

*Desjardins Sécurité
financière*

Domtar

Éricsson Canada

Gaz Métro

Générale Électrique

ING Canada

Ivanhoe Cambridge

Mega Bloks

Provigo

Saputo

*Sélection du
Reader's Digest
(Canada)*

*Société canadienne
des postes*

*Société
Radio-Canada*

Sun Life du Canada

Theratechnologies

Uni-Sélect

Les 23 et 24 février 2004

Hôtel Omni Mont-Royal, 1050, rue Sherbrooke Ouest, Montréal

- ✓ Maximiser les relations avec les cabinets externes tout en minimisant les coûts
- ✓ Positionner le service juridique comme partenaire stratégique dans l'entreprise
- ✓ Améliorer la régie d'entreprise et les relations avec le conseil d'administration
- ✓ Gérer sa carrière au-delà du droit
- ✓ Protéger la propriété intellectuelle de l'entreprise et les renseignements personnels
- ✓ Gérer les crises et faire face aux médias

PLUS ! Les développements marquants en droit du travail, droit de la concurrence et droit de la protection des renseignements personnels

Sous la présidence de:

Razvan L. Theodoru
Secrétaire de la Société, **Domtar**

et

Chantal Denommée
Vice-présidente, Affaires juridiques
et conformité, **ING Canada**

Avec la participation de :

Heenan Blaikie SRL

STIKEMAN ELLIOTT

SMART & BIGGAR

Droit de la propriété intellectuelle &
de la technologie



**BORDEN
LADNER
GERVAIS**



Brouillette Charpentier Fortin
Les avocats d'affaires

Avec l'appui de :



**Société québécoise
d'information juridique**

Réservez au 1(877) 246-4832 ou sur www.InstitutCanadien.com



Voici LE congrès pour conseillers juridiques d'entreprises

À titre de conseiller juridique, vous devez aujourd'hui être polyvalent pour répondre aux besoins grandissants de votre entreprise. Vous devez assumer aussi bien les rôles de **conseiller de la haute direction et du conseil d'administration, conseiller en matière de conformité aux réglementations sur les renseignements personnels et gestionnaire du portefeuille de propriété intellectuelle** pour ne nommer que ceux-ci. Vos défis sont considérables puisque en plus de devoir constamment mettre vos connaissances à jour dans différents domaines du droit, vous devez également être un **partenaire stratégique dans l'entreprise** lors de la prise de décisions, limiter les coûts occasionnés par la consultation d'avocats externes et gérer votre carrière.

L'Institut Canadien est fier de vous convier à son « **Congrès québécois pour conseillers juridiques** ». Cet événement unique au Québec vous permettra d'échanger sur vos stratégies d'affaires et de mettre à jour vos connaissances dans divers domaines du droit tels que le droit de la propriété intellectuelle, le droit du travail et le droit de la concurrence. Profitez des conseils pratiques des meilleurs conseillers juridiques d'entreprises au Québec et obtenez les derniers développements sur:

- Comment stabiliser les coûts occasionnés par la consultation de cabinets d'avocats externes: est-il plus avantageux d'importer les services ?
- Comment mesurer et améliorer l'efficacité et les résultats de votre contentieux d'entreprise
- Les meilleures pratiques pour améliorer la régie d'entreprise et les relations avec le conseil d'administration

- Comment gérer les risques afférents à la protection des renseignements personnels
- La gestion des biens de propriété intellectuelle de l'entreprise et le rôle du conseiller juridique
- Comment vous assurer que vous faites partie de la planification stratégique de l'entreprise
- Comment définir le rôle du conseiller juridique et celui de l'avocat étranger lors de transactions avec les États-Unis
- Comment le conseiller juridique peut-il gérer sa carrière au-delà des limites juridiques
- Une mise à jour en droit du travail et en droit de la concurrence

De plus ! Trouvez-vous difficile de rédiger et négocier des contrats de licence de propriété intellectuelle ? Inscrivez-vous à notre atelier de travail interactif sur « Rédiger et négocier des contrats de licence de propriété intellectuelle: un guide pratique ». Par ailleurs, l'atelier intitulé « Développer et implanter des processus de gestion de la protection des renseignements personnels conformes aux législations canadienne et québécoise » vous fournira les outils et techniques nécessaires pour mettre en place un plan de conformité efficace et sensibiliser les employés de l'entreprise à l'importance de la protection de ces renseignements.

Aucun conseiller juridique d'entreprise ne devrait manquer cette opportunité unique d'apprendre d'experts et de réseauter avec leurs confrères. Inscrivez-vous dès aujourd'hui en composant le **1(877) 246-4832** ou en consultant notre site Internet **www.InstitutCanadien.com**.

Un congrès incontournable pour tous les :

- **Conseillers juridiques d'entreprises**
- **Secrétaires corporatifs**
- **Directeurs des services juridiques d'entreprises**
- **Présidents et vice-présidents des affaires juridiques**

Les frais d'inscription à cette conférence et les dépenses qui s'y rattachent, sont des dépenses admissibles aux fins de la Loi 90 (*Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*) pour la formation de vos employés. Un reçu détaillé sera remis à chaque participant

OPPORTUNITÉS DE COMMANDITES ET D'EXPOSITIONS

Profitez de notre événement pour promouvoir vos produits et services auprès d'un auditoire ciblé. Il existe d'excellentes opportunités de commanditer des cocktails et des dîners ainsi que des espaces d'expositions. Pour plus d'informations, veuillez contacter Vicki O'Dea au 1(877) 246-4832 poste 294 ou par courriel à Vicki@InstitutCanadien.com

Réservez au 1(877) 246-4832 ou sur www.InstitutCanadien.com

Lundi 23 février 2004

8h00 Inscription

9h00 Allocution d'ouverture du président de la première journée

Razvan L. Theodoru
Secrétaire de la Société, Domtar Inc.

9h05 Améliorer la régie d'entreprise et les relations avec le conseil d'administration : les meilleures pratiques pour conseillers juridiques

Pierre Chénard
Directeur général adjoint, Services juridiques Alcan inc.

Hubert T. Lacroix
Conseiller spécial, Stikeman Elliott, S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Razvan L. Theodoru
Secrétaire de la Société, Domtar inc.

Isabelle Viger
Directrice du contentieux, Saputo inc.

- La régie d'entreprise depuis le Rapport Dey : les grands jalons
- Que devons-nous faire comme entreprises canadiennes ?
- La réponse des autorités canadiennes en valeurs mobilières
- L'évolution du rôle du conseil d'administration et de ses comités
- Transparence et indépendance : les clés du succès
- Le conseiller juridique d'entreprise : interaction privilégiée entre la direction et le conseil d'administration en matière de régie d'entreprise
- Comment le conseiller juridique peut améliorer la régie d'entreprise ?
- Comment s'assurer que le conseil d'administration respecte ces règles ?
- Comment s'assurer de l'indépendance des vérificateurs externes ?

10h30 Pause-café et réseautage

10h45 Positionner le service juridique comme partenaire stratégique dans l'entreprise

François Cholette
Vice-président, Affaires juridiques et secrétaire institutionnel, Desjardins Sécurité financière compagnie d'assurance-vie

Chantal Denommée, Vice-présidente, Affaires juridiques et conformité, ING Canada inc.

Barbara Robins
Vice-présidente et conseillère juridique
Sélection du Reader's Digest (Canada) Itée

Joanne Simard, Directrice principale secrétaire et chef du contentieux, Provigo inc.

- Comment faire face à l'élargissement du rôle du conseiller juridique
- Les compétences de leadership du conseiller juridique : comment vous assurer de faire partie de la planification stratégique de l'entreprise

Petit-déjeuner offert par



BORDEN
LADNER
GERVAIS

- L'importance pour le conseiller juridique d'établir une relation de confiance avec la direction de l'entreprise
- Du rôle de conseiller à celui de décideur, de la gestion de risque à la prise en charge du risque
- Comment le conseiller juridique peut trouver le juste équilibre entre son rôle de conseiller et celui de gestionnaire
- Comment le conseiller juridique peut prévenir les poursuites en justice
- Mieux comprendre le processus d'affaires de l'entreprise afin de savoir quand et comment y ajouter une plus-value
- Comment développer une relation de partenariat efficace avec votre clientèle dans l'entreprise
- L'importance d'avoir les bons outils de gestion pour gérer efficacement un contentieux

12h00 La gestion de crise et les communications : le rôle du conseiller juridique

Pierre Nollet
Vice-président, Chef des services juridiques et secrétaire général, Société Radio-Canada

- Comment le conseiller juridique peut-il protéger l'image de l'entreprise lors d'une crise ?
- La collaboration entre le département des communications et le conseiller juridique
- Comment gérer, coordonner et se positionner suivant les enjeux
- La règle du subjudice vous empêche-t-elle de parler ?
- Que signifie la déférence envers les tribunaux ?
- Quelques conseils pour faire face aux médias : « pas de commentaires » est-ce une bonne affaire ?
- Identifier votre interlocuteur, votre message et comment le communiquer

12h45

Dîner-causerie offert par

SMART & BIGGAR

Droit de la propriété intellectuelle &
de la technologie

14h00 La Loi sur les normes du travail et le harcèlement psychologique : analyse des nouvelles obligations de l'employeur et comment s'y conformer

Robert Dupont
Associé, Heenan Blaikie, SRL

- Analyse des modifications marquantes à la Loi sur les normes du travail
- Les fondements juridiques du harcèlement psychologique
- Comment définir et identifier le harcèlement psychologique ?
- Les recours disponibles aux employés qui se croient victimes de harcèlement psychologique
- Comment gérer une plainte de harcèlement psychologique qui est bien fondée ?
- Quelles sont les mesures à envisager pour faire cesser le harcèlement psychologique ?

14h45 Droit de la concurrence : nouvelles règles en vue et comment s'y conformer

Mardi 24 février 2004

Stephen Hamilton, Associé
Stikeman Elliott, S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Suzanne Legault
Sous-commissaire adjoint de la concurrence
Bureau de la concurrence, Canada

- Les nouvelles propositions du document de travail intitulé « Options pour la modification de la *Loi sur la concurrence* : la promotion de marchés concurrentiels »
- Les nouvelles propositions pour renforcer les dispositions civiles de la *Loi sur la concurrence* :
 - sanctions administratives pécuniaires
 - restitution
 - recours en dommages
- Réforme en vue pour les dispositions portant sur :
 - les complots
 - les prix
- Les enquêtes sur le fonctionnement des marchés au Canada
- Aperçu des commentaires obtenus dans le cadre du processus de consultation et du rapport de consultation préparé par le Forum des politiques publiques

15h45 Pause et rafraîchissements

16h00 Maximiser ses relations avec des cabinets d'avocats externes tout en minimisant les coûts

Animateur :

John H. Godber, Associé, Borden Ladner Gervais LLP

Panélistes :

Chantal Laporte, Directrice, Services juridiques
Ivanhoe Cambridge

Natalie Le Cavalier, Avocate, Générale Électrique

Jean-François Legault, Vice-président
et Chef du service juridique, Bell Canada

- Quels sont les facteurs déterminants pour décider si le mandat doit être délégué à l'externe ?
- Comment choisir la bonne firme ?
- Les offres de services : doit-on limiter le mandat donné aux cabinets externes ?
- Stabiliser les coûts : est-il plus avantageux d'importer ?
- Comment négocier des ententes à long terme avec les cabinets d'avocats ?
- Quelles sont les caractéristiques d'un arrangement idéal ?
- Les modes de facturation : y a-t-il des alternatives à la méthode taux horaire ?
- Stratégies pour gérer les coûts occasionnés par les cabinets externes
- La relation de collaboration entre le conseiller juridique et l'avocat externe

17h15 Ajournement de la conférence

Ne manquez pas l'opportunité de réseauter avec vos confrères et consoeurs lors d'une dégustation de vins et fromages offerte par

STIKEMAN ELLIOTT



9h00 Mot d'ouverture de la présidente de la deuxième journée

Chantal Denommée
Vice-présidente, Affaires juridiques et conformité
ING Canada inc.

9h05 Assurer la protection des renseignements personnels : développements législatifs et conditions de réussite pour votre programme de conformité

Nicola Di Iorio
Associé, Heenan Blaikie, SRL

Robert M. Lebeau
Vice-président, Affaires juridiques
Sun Life du Canada, Compagnie d'assurance-vie

Lyne Burelle
Conseillère juridique, Gaz Métro

- Mise à jour sur les derniers développements législatifs de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*
- Analyse pratique des développements jurisprudentiels récents
- Comment mettre en place des politiques de protection des renseignements personnels dans l'entreprise ?
- Le conseiller juridique devrait-il être l'officier de la vie privée (« Privacy Officer ») de l'entreprise ?
- Comment gérer les risques afférents aux renseignements personnels ?
- Assurer la conformité des pratiques de traitement de l'information de votre entreprise
- Quel est le danger de signer des ententes de confidentialité à la pièce ?
- Comment satisfaire aux critères de consentement et de nécessité ?

10h15 Mesurer et améliorer l'efficacité des contentieux d'entreprises

Richard G. Stock, MA, FCIS, CMC
Associé, Conseil Catalyst

Les contentieux d'entreprises sont de plus en plus spécialisés et exercent une influence croissante pour aider les entreprises à prendre des risques calculés. Les meilleurs contentieux sont ceux dont les spécialités s'harmonisent aux stratégies et aux priorités de l'entreprise. Au cours de cet exposé, Richard Stock vous présentera un cadre d'action et des outils utilisés par les meilleurs contentieux.

- Que font les meilleures entreprises pour améliorer leur performance : résultats de 50 entrevues et de 5 sondages menés dans des entreprises
- Éléments et indicateurs clés de la réussite des contentieux
- Vérification de l'efficacité des processus juridiques
- Communication de la valeur du contentieux de l'entreprise

11h15 Pause-café et réseautage

11h30 **La gestion de carrière pour votre équipe juridique ... et pour vous-même**

Gerard Power

Vice-président, Avocat-conseil général et secrétaire, Société canadienne des postes

Lorraine Pilon, Première Vice-présidente
Affaires juridiques et conformité, Banque Laurentienne

- Comment gérer sa carrière au-delà des limites juridiques ?
 - philosophie de service
 - différence entre la pratique privée et la pratique en entreprise
 - volume versus les grandes questions de droit
 - la compréhension des enjeux auxquels fait face l'entreprise
 - le sentiment d'appartenance
 - développer ses talents de « psychologue » : adapter la livraison du message selon le receveur
 - la persévérance
- L'importance pour le conseiller juridique de diversifier ses compétences
 - l'avantage concurrentiel du conseiller juridique d'entreprise repose sur ses compétences diversifiées
 - les connaissances internes et les connaissances externes
- Comment faire face à la pénurie de main d'œuvre avec des budgets limités ?
- Comment trouver la bonne personne pour votre département ?
- Les meilleures façons de gravir les échelons à l'intérieur du service juridique de l'entreprise

12h30 **Dîner et réseautage pour les participants et les conférenciers**



13h45 **Protéger et gérer votre propriété intellectuelle : ce que tout conseiller juridique doit savoir**

Animatrice :

Geneviève Dubuc

Directrice, Services juridiques et gestion de la propriété intellectuelle, Theratechnologies inc.

Panélistes :

François Guay, Associé, Smart & Biggar

David Williams, Avocat en chef, Éricsson Canada inc.

Brahm Segal, Vice-président, Propriété intellectuelle et affaires juridiques, Mega Bloks inc.

- Qu'est-ce que la propriété intellectuelle ?
 - les types de propriété intellectuelle
 - la distinction entre :
 - les droits « publicisés »
 - brevets et marques de commerce, « mixtes »
 - droits d'auteur et secrets
 - renseignements confidentiels
- L'importance grandissante des biens de propriété intellectuelle au sein d'une entreprise
- Que comprend une politique de gestion de propriété intellectuelle et les rôles du conseiller juridique interne
 - l'identification des droits de propriété intellectuelle
 - les sources (employés, consultants, concédants de licence, universités) et les enjeux qui en résultent
 - la protection et la valorisation des droits de propriété intellectuelle

- Comment sensibiliser les autres services de l'entreprise à la politique de propriété intellectuelle

15h00 **Pause rafraîchissements**

15h15 **Les meilleures pratiques en matière de rétention et destruction des documents**

Michael P. Thompson, Conseiller juridique
Réclamations, Ernst & Young LLP

Le fiasco d'Enron-Andersen a clarifié l'importance d'avoir une politique de conservation et de destruction de documents au sein de l'entreprise. Votre entreprise a-t-elle une politique qui résisterait à un examen minutieux ? Michael P. Thompson vous présentera comment il a développé et mis en application une politique de conservation et de destruction de documents.

- Quels sont les risques juridiques découlant d'un contrôle inadéquat de la tenue des livres de l'entreprise ?
- Les principes de base directeurs pour établir votre politique de destruction et de conservation de documents
- La mise en application de votre politique de destruction et de rétention de documents
- Les meilleures pratiques pour contrôler les dossiers électroniques et les courriels
- Gérer et protéger les informations privilégiées de l'entreprise
- Que faire lorsque vous recevez une réclamation, un subpoena ou une visite d'un vérificateur ?

Cette présentation sera faite en anglais.

16h00 **La pratique du conseiller juridique canadien dans un contexte américain : les enjeux et approches gagnantes**

Pierre Chesnay, Vice-président, Affaires juridiques et secrétaire, Uni-Sélect inc.

L'ouverture d'esprit d'un cabinet américain a permis à Uni-Sélect d'exporter et d'adapter un processus de fusion et acquisition éprouvé au Canada. La rigueur de l'avocat américain et les risques plus importants de litiges outre frontière ont affecté la gestion des dossiers de Uni-Sélect au Canada. Pierre Chesnay présentera les mesures à prendre pour réduire la circulation de l'information dans le but de maintenir le privilège du secret professionnel, lequel reçoit une application de plus en plus restreinte aux États-Unis.

- Comment retenir les services d'un avocat étranger ?
- Comment définir le rôle du conseiller juridique et celui de l'avocat étranger ?
- Le secret professionnel ou « solicitor / client privilege »
- La répartition des tâches
- La gestion des attentes
- Les relations entre para-juristes
- La gestion des dossiers dans un environnement de mobilité du personnel
- La gestion documentaire
 - sécuritaire
 - à distance

16h45 **Mot de clôture de la présidente et fin de la conférence**

Les cartables de documentation vous sont offerts par :

Heenan Blaikie SRL

**L'Institut Canadien remercie les cabinets d'avocats suivants
pour leur participation au succès de cet événement :**

Heenan Blaikie SRL

Fort de quelque 350 avocats, dont plus de 180 au Québec, **Heenan Blaikie SRL** offre une gamme complète de services juridiques en droit des affaires, en droit du travail et de l'emploi, en fiscalité et en litige à des clients canadiens et internationaux, depuis les entreprises émergentes jusqu'aux plus grandes sociétés ouvertes et institutions du pays, dans tous les secteurs de l'industrie.

STIKEMAN ELLIOTT

Un cabinet de réputation internationale qui compte plus de 400 avocats. Nous sommes reconnus pour notre travail de haut niveau dans tous les secteurs du droit des affaires, la fiscalité, le litige et le droit de l'emploi et travail. L'analyse de LEXPERT indique également qu'en 2002, **Stikeman Elliott, S.E.N.C.R.L., s.r.l.** a participé à une plus grande partie des 25 plus importantes transactions au Canada que ses concurrents.

SMART & BIGGAR

*Droit de la propriété intellectuelle &
de la technologie*

Smart & Biggar / Fetherstonhaugh possède la plus importante équipe de professionnels au Canada dont la pratique est consacrée exclusivement au droit de la propriété intellectuelle et de la technologie. Depuis plus d'un siècle, notre cabinet poursuit un seul but : offrir des conseils judicieux en matière de propriété intellectuelle et de technologie aux chefs de file de l'industrie et aux centres de recherche. Notre pratique spécialisée nous permet d'aider nos clients à développer pleinement leurs plus importants actifs commerciaux et à en tirer le maximum de profit.



**BORDEN
LADNER
GERVAIS**

AVOCATS

Agents de brevets et de
marques de commerce

Le cabinet national **Borden Ladner Gervais s.r.l.** repose sur l'expertise et l'engagement de plus de 650 avocats, agents de marques de commerce et autres professionnels. Forts des liens solidement établis par chacun de nos bureaux, nous offrons à notre clientèle une gamme complète de services juridiques.

BLG représente diverses sociétés régionales, nationales et multinationales dans les domaines tels que le droit commercial, le litige, le droit du travail et les services financiers.



Brouillette Charpentier Fortin *Les avocats d'affaires*

Regroupant *Brouillette Charpentier Fortin (BCF)*, avocats, *Chagnon Vocelle (CV)*, notaires, et *Brouillette Kosie Prince (BKP)*, agent de brevets et marques, le groupe **BCF** est un cabinet de droit des affaires ayant des bureaux à Montréal et à Québec. Le cabinet se distingue notamment par l'expertise approfondie de plus de 75 professionnels dévoués à offrir des services spécialisés dans plusieurs domaines, dont la propriété intellectuelle, la fiscalité, le litige commercial, le financement corporatif et l'insolvabilité.

Mercredi 25 février 2004

Ateliers de travail facultatifs

A**De 9h00 à 12h30**

Rédiger des contrats de licence de propriété intellectuelle : un guide pratique



Jean-Nicolas Delage, Brouillette Charpentier Fortin

Cet atelier de travail pratique et interactif fournira aux participants des outils et techniques pour la rédaction de contrats de licence de propriété intellectuelle, notamment par l'étude de cas pratiques et de clauses types ainsi que par le biais d'exercices pratiques. Les cas pratiques soumis porteront autant sur le domaine des brevets d'invention, des droits d'auteur que des marques de commerce et s'inspireront de cas vécus afin que les participants puissent retirer de l'atelier des solutions concrètes aux situations réelles auxquelles ils font face dans leur pratique ou leur entreprise.

En matière de brevet, Jean-Nicolas Delage présentera un cas pratique impliquant une licence accordée par une université à une entreprise oeuvrant dans le domaine pharmaceutique. En matière de droit d'auteur, le cas pratique portera sur une licence accordée en matière de haute technologie et, plus particulièrement, en matière de logiciel. Dans le domaine des marques de commerce, l'animateur présentera une tendance en émergence dans plusieurs secteurs, soit l'utilisation à titre de marque de commerce du nom d'un ou d'une artiste en association avec certaines marchandises ou services. Outre l'analyse des problématiques propres aux cas pratiques soumis, les participants auront également l'opportunité d'approfondir des notions qui reviennent souvent dans bon nombre de conventions de licence, telles que :

- L'importance des définitions
- La nature et la portée de la licence
- Les droits sur les améliorations et les droits de premier refus ou autres sur des inventions ou autres technologies n'étant pas couvertes par la licence
- Les problématiques propres aux redevances, notamment dans les cas d'octroi de sous-licence
- Le traitement de l'information confidentielle dans les conventions de licence
- Qui s'occupe de la gestion des brevets sous licence ?
- Qui a le droit de poursuivre des contrefacteurs et en quelles circonstances ?
- Les différentes formes de garanties limitées que l'on retrouve dans une convention de licence
- La limitation de responsabilité
- La clause de non-concurrence utilisée dans une convention de licence

De plus, Jean-Nicolas Delage présentera diverses techniques de rédaction de licences qui pourront permettre d'éviter des problèmes lors de vérifications diligentes ultérieures ainsi que sur des exemples de clauses mal rédigées et leur impact potentiel sur votre client ou sur votre entreprise.

B**De 13h30 à 17h00**

Développer et implanter des processus de protection des renseignements personnels conformes aux législations canadienne et québécoise

Suzanne Thibodeau, LL.B., CISSP, Directrice principale, Services en sécurité de l'information Samson Bélair / Deloitte & Touche

Caroline Saad, B.A., LL.B. Conseillère principale, Services en sécurité de l'information, Samson Bélair / Deloitte & Touche

Êtes-vous certain que les politiques et processus d'affaires de votre entreprise sont conformes aux exigences légales en matière de protection des renseignements personnels ? Comment devriez-vous procéder pour vous en assurer ? Cet atelier de travail pratique et interactif vous fournira les outils et techniques nécessaires pour mettre en place un plan de conformité efficace. De plus, vous apprendrez comment sensibiliser les employés de l'entreprise à l'importance de la protection de ces renseignements. Tout au long de l'atelier, des cas vécus et des exercices pratiques seront utilisés afin de faciliter la compréhension des concepts et de la méthodologie. Les quatre grands axes suivants seront abordés :

- Évaluation :
 - détermination des exigences applicables à l'organisation
 - évaluation des risques et analyse des carences relativement aux mesures de contrôle et aux procédures en place dans l'organisation
- Conception :
 - conception du plan stratégique
 - conception du plan tactique
 - établissement de la structure organisationnelle et du bureau de l'officier responsable de la protection des renseignements personnels
 - élaboration des politiques et procédures de l'organisation en matière de PRD
- Application :
 - mise en œuvre du programme de conformité (système de l'information, formulaires et documentation, activités de marketing, ressources humaines, contrats et ententes juridiques, sites Web)
 - mise en œuvre du programme de sensibilisation et de formation du personnel
- Surveillance :
 - établissement des paramètres et critères de conformité spécifiques
 - établissement des mécanismes de surveillance
 - établissement du processus de suivi des plaintes et de réponse aux incidents

© L'Institut Canadien 2003

LE congrès québécois pour

CONSEILLERS JURIDIQUES

Les 23 et 24 février 2004

Hôtel Omni Mont-Royal, 1050, rue Sherbrooke Ouest, Montréal



L'Institut Canadien,
1250, rue Université
C.P. 516, Station B
Montréal, Québec H3B 3K3



Papier recyclable

CODE SERVICE PRIORITAIRE :

INSCRIPTION

Téléphone : 1(877) 246-4832
Télécopieur : 1(877) 927-1563
Adresse : L'Institut Canadien
1250, rue Université, C.P. 516, Station B
Montréal, Québec H3B 3K3
Site internet : www.InstitutCanadien.com

Attention service du courrier : si non-délivrable au destinataire,
veuillez transférer au : **CONSEILLER JURIDIQUE**

**OUI ! VEUILLEZ M'INSCRIRE AU CONGRÈS POUR
CONSEILLERS JURIDIQUES**

veuillez photocopier pour les inscriptions additionnelles

NOM DE LA PERSONNE _____

FONCTION _____

SOCIÉTÉ / ÉTUDE _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

TÉLÉPHONE _____ TÉLÉCOPIEUR _____

COURRIEL _____

TYPE D'ENTREPRISE _____ Nb D'EMPLOYÉS DANS VOTRE ENTREPRISE _____

PERSONNE DONNANT L'APPROBATION _____

- Conférence seulement**
1599,00 \$ plus la TPS 111,93 \$ (7%), plus la TVQ 128,32 \$ (7.5%) totalisant 1839,25 \$
- Conférence et l'Atelier A** ou **B**
2099,00 \$ plus la TPS 146,93 \$ (7%), plus la TVQ 168,44 \$ (7.5%) totalisant 2414,37 \$
- Conférence et deux Ateliers A et B**
2599,00 \$ plus la TPS 181,93 \$ (7%), plus la TVQ 208,57 \$ (7.5%) totalisant 2989,50 \$
- Je veux de l'information sur les textes de la conférence**

PAIEMENT

SVP facturer VISA MasterCard AMEX M'envoyer une facture

No. _____

Date d'expiration: _____ Signature : _____

Ci-joint mon chèque pour _____ \$ incluant la TPS et la TVQ payable à l'ordre de
L'Institut Canadien (N° de TPS - R106361728) (N° de TVQ - 1014951101) PBN# 106361728PG0001

J'ai déjà réservé par téléphone par télécopieur

Veuillez nous inclure dans votre fichier d'adresses

Veuillez nous retirer de votre fichier d'adresses

Si vous ne voulez pas recevoir d'envoi d'autres compagnies, veuillez cocher ici

Code :
201L04-MTL

TEXTES DU PROGRAMME

Les participants à la conférence recevront un ensemble très complet de textes préparés par les conférenciers. Ces textes constitueront une excellente source de référence pour les participants après la conférence. Les textes seront distribués une heure avant la conférence.

RÉSERVATION DES CHAMBRES

Pour la réservation des chambres à l'Hôtel Omni Mont-Royal, appelez le (514) 284-1110.

POLITIQUE EN CAS D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Si vous ne pouvez pas assister à cette conférence, veuillez envoyer à **L'Institut Canadien** un avis écrit jusqu'à 10 jours avant la date de la conférence, et un reçu du montant total vous sera remis, pour toute autre conférence organisée par **L'Institut Canadien**. Si vous préférez, le remboursement de vos frais d'inscription peut être effectué, moins les frais d'administration de 15%. Aucun crédit ou

remboursement ne sera effectué après ce délai (10 jours avant la date de la conférence).

Le remplacement d'un participant par un autre est autorisé sans préavis.

L'Institut Canadien se réserve le droit d'annuler un cours s'il le juge nécessaire et, dans ce cas, il remboursera intégralement les frais d'inscription. **L'Institut Canadien** n'assume aucune responsabilité pour les changements de date ou de contenu de programme.

INFORMATIONS ERRONÉES SUR LA LISTE D'ENVOI

Si vous recevez plusieurs exemplaires de cette brochure ou souhaitez modifier les informations figurant dans notre liste d'envoi, prière d'envoyer le verso de la brochure par télécopieur au 1 (877) 927-1563, à l'attention de l'administrateur de la base de données, ou par courriel à data@institutcanadien.com. Les modifications peuvent prendre plusieurs semaines; dans l'intervalle, veuillez accepter nos excuses pour tout inconvénient.

ADMISSION GRATUITE À LA CONFÉRENCE

Toute compagnie inscrivant trois personnes en même temps aura droit à une quatrième inscription gratuite

Le paiement devra être reçu avant la date de la conférence